



Trousse du programme Capital Mentorat, capital et continuité (MC²) – automne 2022

Contenu :

- I. Aperçu du programme Capital MC²
- II. Dates importantes
- III. Investissement du CABHI
- IV. Thèmes d'innovation
- V. Processus de demande
- VI. Admissibilité au programme
- VII. Critères d'évaluation
- VIII. Autres règles et obligations
- IX. Ressources

[Soumettez votre demande liée à Capital MC² ici](#)

I. Aperçu du programme Capital MC²

[Présentez une demande maintenant](#) (en anglais seulement) pour recevoir jusqu'à 400 000 \$ CA en investissement et en services d'accélération du CABHI.

De plus, les entreprises admissibles peuvent obtenir jusqu'à 400 000 \$ en investissement de l'[Institut ontarien du cerveau](#), le soutien à la commercialisation et au financement de [Ontario Bioscience Innovation Organization](#) et un financement d'entreprise de [Clearco](#).

Elles peuvent également accéder à d'autres possibilités d'investissement par l'entremise de la communauté d'investisseurs du CABHI.

Le programme **Mentorat, capital et continuité (MC²)** du Centre d'innovation canadien sur la santé du cerveau et le vieillissement (CABHI), en partenariat avec la Banque Nationale, offre le fonds d'investissement **Capital MC²** unique en son genre destiné à soutenir la croissance des entreprises en démarrage de technologie de la santé et de technologie financière.

Le CABHI est conscient que les entreprises de technologie de la santé et de technologie financière au Canada manquent de financement à leurs débuts. Nous savons également qu'il peut être difficile de faire croître une entreprise sans avoir accès à des acheteurs potentiels, à des experts en la matière et à des marchés internationaux, comme ceux des États-Unis, du Japon ou du Royaume-Uni.

Le CABHI a pris bonne note de ces observations et a créé le programme Capital MC². Ce programme vise à soutenir la croissance des entreprises canadiennes en démarrage de technologie de la santé et de technologie financière qui proposent une solution pour améliorer la qualité de vie des personnes âgées et qui ont besoin d'accéder à des capitaux pour prendre de l'expansion.

Dans le cadre du programme Capital MC², chaque entreprise participante peut recevoir jusqu'à 400 000 \$ CA en investissement du CABHI. De plus, les entreprises admissibles peuvent obtenir jusqu'à 400 000 \$ en investissement de l'Institut ontarien du cerveau, le soutien à la commercialisation et au financement de Ontario Bioscience Innovation Organization, et un financement d'entreprise de [Clearco](#). Elles peuvent également accéder à d'autres offres d'investissement par l'entremise de la communauté de capital de risque du CABHI.

De plus, les entreprises qui reçoivent un investissement pourront accéder aux [services d'accélération](#) offerts par le CABHI pour les aider à prendre de l'expansion et à promouvoir leur solution. Ces services comprennent, sans toutefois s'y limiter :

- **Un encadrement et du mentorat** par la [communauté des mentors](#) de CABHI, un groupe de plus de 100 spécialistes comprenant notamment des cliniciens, des utilisateurs finaux, des entrepreneurs, des partenaires de l'industrie, des experts des affaires juridiques et réglementaires, de chefs de file dans le domaine du marketing et des ventes, des décideurs organisationnels, des chercheurs et des investisseurs en



capital de risque. Cela comprend une expertise clinique approfondie et adaptée de la part des représentants scientifiques du CABHI appartenant au [Rotman Research Institute](#) et au [Consortium canadien en neurodégénérescence associée au vieillissement](#).

- **La mise à l'essai des solutions auprès des utilisateurs finaux et la prospection de clients** par l'entremise de notre communauté internationale diversifiée de personnes âgées, de soignants, de fournisseurs de soins de santé et de décideurs qui aident les entreprises à raffiner et à commercialiser leurs solutions afin de stimuler l'adoption par les utilisateurs finaux et d'accroître les ventes.
- **Stages et placements coopératifs** : accès à une subvention pour les stagiaires de 25 % offerte exclusivement aux entreprises du portefeuille de CABHI. (Remarque : La subvention peut atteindre 100 % avec l'effet de levier de Biotalent ou d'autres sources de financement semblables)
- **Un accès aux clients et à des canaux de distribution** par l'entremise du [réseau d'innovation](#) du CABHI, un groupe de plus de 200 organisations de prestation de soins et du secteur qui sont soutenus et mis à contribution pour tester, adopter et acquérir des innovations.
- **Divers avantages en matière juridique, réglementaire ou financière**, par exemple offerts par nos partenaires du réseau d'innovation pour aider les entreprises à croître et à prendre de l'expansion.

Pourquoi le CABHI?

Depuis sa création, le CABHI a aidé les entreprises à acquérir des clients, à accroître leurs revenus, à élargir les bassins de ventes, à se constituer en société auprès de nouvelles provinces et territoires, et à obtenir des investissements d'exploitation (y compris des capitaux de démarrage ou de série A et des débentures). À ce jour, les innovateurs et les entreprises du CABHI ont obtenu plus de 525 millions de dollars canadiens en investissements d'exploitation, et plus de 50 % des entreprises du CABHI ont reçu du financement complémentaire.

Voici quelques entreprises ayant bénéficié de l'aide du CABHI :

- le fournisseur de physiothérapie numérique **Sword Health**, qui a récemment obtenu le statut Unicorn ([valeur de 2 milliards de dollars](#));
- la plateforme de soins virtuels **Akira Health**, acquise par TELUS Santé;
- la société de technologie de neurosanté **BrainFx**, acquise par Highmark Innovations, Inc.

Voici quelques-uns de nos importants partenaires du réseau d'innovation :



**CENTRE FOR AGING
+ BRAIN HEALTH
INNOVATION**

Powered by Baycrest



II. Dates importantes

Début de la période d'inscription au programme	3 octobre 2022
Date limite de présentation des demandes	31 octobre 2022
Avis aux candidats sélectionnés	7 novembre 2022
Processus de diligence raisonnable <ul style="list-style-type: none"> Examen de la salle des données Séances de diligence raisonnable 	Du 7 au 18 novembre 2022 Du 14 au 25 novembre 2022
Avis aux candidats choisis	5 décembre 2022

Date limite de signature des contrats	31 décembre 2022
Début du programme	2 janvier 2023

III. Investissement du CABHI

Chaque entreprise participante pourra recevoir jusqu'à 400 000 \$ CA en investissement de la part du CABHI par l'entremise d'un prêt de capital de risque sans garantie ou d'un accord SAFE après injection de capitaux pour aider les entreprises sélectionnées à franchir un jalon important relatif à l'exploitation ou à la validation sur une période de 12 mois.

L'investissement du CABHI sera versé en tranches en fonction des jalons particuliers de l'entreprise. En tant qu'accélérateur de solutions convivial pour les nouvelles entreprises, le CABHI offre à la fois des prêts de capital de risque sans garantie et des actions convertibles à des conditions plus favorables. Nous croyons que les nouvelles entreprises doivent être adéquatement encouragées tout en demeurant concurrentielles au sein de l'écosystème mondial. Le CABHI travaillera avec chaque entreprise pour choisir l'option de financement appropriée du point de vue du flux de trésorerie ou de la table de capitalisation.

Prêt de capital de risque sans garantie avec redevances :

- Admissibilité : un revenu initial est requis
- Financement : jusqu'à 400 000 \$ CA (principal)
- Rendement : principal plus un rendement de 20 %
 - Par exemple, si le CABHI investit 400 000 \$, il reçoit 480 000 \$ lorsque la redevance vient à échéance.
- Paiement : 5 % du revenu brut sont versés au CABHI chaque trimestre. Pour les entreprises établies, nous travaillerons avec vous pour définir un plafond approprié en fonction de vos revenus actuels.
- Redevance : dès la date de début
- Échéance : 3 ans après la date de début
 - Si la redevance n'est pas remboursée pendant la durée de l'entente, un versement forfaitaire et final sera effectué à l'échéance de la redevance.
 - Par exemple, si le CABHI investit 400 000 \$ et que le revenu brut cumulatif sur trois ans est de 5,5 millions de dollars, un paiement unique de 205 000 \$ est effectué à l'échéance de la redevance.

Chacune des ententes de prêt de capital de risque sans garantie avec redevances du CABHI comprend des bons de souscription. **Cela nous permet de réduire le coût de votre financement et de vous donner accès à des capitaux complémentaires.** Les conditions générales du bon sont les suivantes :



- Bon : équivalent à 10 % de l'investissement de CABHI (jusqu'à 40 000 \$ CA)
- Expiration du bon : 10 ans
- Prix du bon : en fonction du cours actuel de l'action établi durant la ronde de financement à valorisation négociée auprès des institutions. Si une entreprise n'a pas effectué une ronde de financement à valorisation négociée, le prix du bon de souscription sera établi au prix par action au prochain financement admissible.
- Actions émises : actions ordinaires
 - Par exemple, si le CABHI investit 400 000 \$, le CABHI se réserve le droit, mais non l'obligation, d'investir un montant supplémentaire de 40 000 \$ au prix du bon, sur une période de 10 ans.

Accord avec prise de participation :

- Admissibilité : toutes les entreprises
- Financement : jusqu'à 400 000 \$ CA (investissement)
- Instrument : Accord modifié SAFE après injection de capitaux
- Plafond de valorisation : Selon le stade de l'entreprise, le plafond de valorisation standard du CABHI se situe entre environ 2,55 millions de dollars canadiens (2 millions de dollars américains) et 5,11 millions de dollars canadiens (4 millions de dollars américains). Pour les entreprises qui ont déjà effectué une ronde de financement à valorisation négociée ou qui ont des titres convertibles en circulation dont le plafond de valorisation est supérieur à 4 millions de dollars américains, nous travaillerons avec vous pour définir un plafond approprié en fonction de votre stade actuel.
- Escompte : 20 %
- Droits au prorata : oui

Remarques relatives au co-investissement :

- Les entreprises qui souhaitent obtenir un financement d'entreprise ou un investissement de Clearco par l'entremise des partenaires en matière de capitaux propres du CABHI doivent respecter les critères d'admissibilité et de diligence raisonnable de Clearco.
- De plus, les entreprises qui souhaitent obtenir un co-investissement de l'un des partenaires financiers du CABHI (l'Institut ontarien du cerveau et la communauté d'investisseurs) seront soumises aux modalités d'équité négociées par le CABHI.

IV. Thèmes d'innovation

CABHI appuie les innovations qui visent à relever les défis associés au vieillissement. Voici des exemples de défis que le CABHI cherche à relever :

1. Vieillesse à domicile
2. Santé financière et mieux-être (thème des sociétés de technologies financières)

3. Soutien aux soignants
4. Coordination des soins et navigation au sein du système
5. Santé cognitive et mentale

Pour en savoir plus sur les thèmes liés à l'innovation du CABHI, veuillez [cliquer ici](#).

V. Processus de demande

1. **Demandes en ligne** : Les demandes sont soumises en ligne, puis examinées et évaluées par le comité d'examen du CABHI. Les entreprises présélectionnées sont invitées à participer au processus de diligence raisonnable et d'examen de l'investissement. Nous les encourageons à joindre à leur demande une vidéo de présentation d'au plus trois minutes.
2. **Diligence raisonnable et examen de l'investissement** : Les entreprises sélectionnées dans le cadre du processus de demande en ligne offriront à CABHI un accès à leur salle de données et participeront à une journée de diligence raisonnable permettant de déterminer leur admissibilité à un investissement de CABHI pouvant atteindre 400 000 \$ CA.
3. **Sélection et contrat** : Au terme du processus de diligence raisonnable, le CABHI informera les entreprises choisies et procédera à la signature des contrats pour leurs prêts de capital de risque sans garantie ou des accords SAFE après injection de capitaux avant le début du programme Capital MC² en janvier 2023.

VI. Admissibilité au programme

- L'entreprise qui présente une demande doit être constituée sous le régime des lois provinciales ou fédérales et doit proposer une solution dans le domaine du vieillissement et de la santé du cerveau ou une solution de technologie de la santé et de technologie financière dont l'application permet d'améliorer la vie des personnes âgées.
Remarque : Si vous avez des questions au sujet de l'admissibilité au programme de votre entreprise ou de la façon de la constituer au Canada sous le régime des lois provinciales ou fédérales, veuillez envoyer un courriel à Jesse Mastrangelo, Bureau de l'innovation, CABHI, à jmastrangelo@cabhi.com.
- Les solutions doivent clairement porter sur au moins l'un des [cinq thèmes d'innovation de CABHI](#).
- L'entreprise doit avoir un produit minimum viable ou un prototype.



- Les fonds du CABHI doivent être utilisés pour aider l'entreprise à franchir un jalon important relatif à l'exploitation ou à la validation, comme :
 - élaborer un plan de marketing et de vente pour le lancement du produit;
 - poursuivre le développement, la mise à l'essai, la validation et le perfectionnement d'une solution;
 - mettre sur pied une équipe de vente ou des services publicitaires pour augmenter les revenus annuels récurrents;
 - démontrer l'adéquation produit-marché (p. ex., taux de renouvellement élevés et faible perte de clientèle);
 - atténuer les pénuries de fonds de roulement pour respecter un contrat de vente;
 - embaucher du personnel pour aider à la préparation d'une soumission réglementaire ou au dépôt d'un brevet (p. ex., auprès de la FDA, de Santé Canada).
- La solution peut être exploitée librement (c.-à-d. qu'elle ne présente aucun risque de violation potentielle).
- L'entreprise qui présente la demande doit utiliser l'investissement du CABHI conformément aux Directives relatives aux dépenses admissibles du CABHI.

VII. Critères d'évaluation

Toutes les demandes seront évaluées en fonction des critères suivants :

1. **Expérience de l'entreprise et de l'équipe (30 %) :** Pourquoi vos employés et vous-même êtes-vous particulièrement qualifiés pour résoudre ce problème ou travailler sur cette solution? Quels sont vos antécédents en matière de réussite? Qui d'autre vous aide à réussir?
2. **Qualité de la solution (30 %) :** Pourquoi avez-vous choisi cette idée? Comment savez-vous qu'il existe un besoin pour votre solution? Quelle norme de soins ou quelles solutions vos clients utilisent-ils actuellement pour régler ce problème? Quels sont les avantages de votre solution par rapport aux normes, produits et pratiques existants?
3. **Débouchés et potentiel de croissance (20 %) :** Quelle est la taille actuelle du marché et quelle sera-t-elle dans 5 à 10 ans? Pourquoi avez-vous accordé la priorité à ce marché? Quel est votre modèle d'affaires ou de service, et comment cela vous permettra-t-il d'attirer des clients? Comment faites-vous de l'argent?
4. **Concurrence/traction (20 %) :** Quels sont les obstacles qui entravent l'adoption de votre solution? Qui sont vos principaux concurrents, tant sur le plan des catégories de produits que des entreprises? Pourquoi seriez-vous gagnant?

VIII. *Autres règles et obligations*

1. CABHI n'obtiendra aucun droit sur la propriété intellectuelle associée au franchissement d'un jalon relatif à l'exploitation ou à la validation, mais il pourra en diffuser les résultats.
2. Le CABHI se réserve le droit de choisir des demandes lui permettant de conserver un portefeuille équilibré, ce qui comprend, sans s'y limiter, la répartition des entreprises dans l'ensemble de ses thèmes d'innovation, la diversité des nouvelles entreprises et le type de contrat d'investissement.
3. Le CABHI peut mettre fin aux négociations ou inviter une autre entreprise à entamer des négociations si un contrat n'est pas signé dans un délai raisonnable (qui sera déterminé exclusivement par le CABHI).
4. Le CABHI se réserve le droit de refuser toute demande et de modifier ou d'annuler cette proposition d'innovation en tout temps, sans encourir de responsabilité.

IX. *Ressources*

Les ressources suivantes sont également affichées sur la [page du programme](#) du site Web du CABHI en format PDF téléchargeable :

- Directives relatives aux dépenses admissibles
- Entente de prêt de capital de risque sans garantie avec redevances
- Entente relative aux bons de souscription
- Accord modifié SAFE après injection de capitaux
- Version française de la présente trousse de programme

[Soumettez votre demande liée à Capital MC² ici](#)



CENTRE FOR AGING
+ BRAIN HEALTH
INNOVATION
Powered by Baycrest

Pour toutes autres questions, veuillez communiquer avec

Jesse Mastrangelo, Bureau de l'innovation, CABHI, à
jmastrangelo@cabhi.com

Le CABHI se réserve le droit de modifier ou d'annuler l'une ou l'autre des modalités de ce programme à tout moment, sans assumer quelque responsabilité que ce soit. Le CABHI se réserve le droit de refuser les demandes présentées dans le cadre de ses programmes. La décision finale quant à l'admissibilité des demandes incombe uniquement au CABHI, et ce, en fonction des fonds disponibles.